

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES
SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres afférents au CM :19
Nombres de membres en exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : **3 novembre 2022**
Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le **14 NOVEMBRE 2022**
L'an deux mil vingt et deux le **9 NOVEMBRE à 20 heures 30**, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, OUVRARD Tiffany, ROUSSEL Karine,
Messieurs : BODIN Serge, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, ROUGET Vincent, SABOURIN Jacques,

Absents excusés : PUGLIA Catherine, SAVOURIN Marie-France, SERVANT Ludovic, ZERBIB Délia VASLIN Aurélie, GASSE Ombeline ROULLEAU Marc, RIBOT Florent,

Pouvoirs :

A été élu Secrétaire : SABOURIN Jacques

Objet de la délibération :

2022/53

AVANCEMENT DE GRADE- CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Avancement de grade :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2020
- Considérant l'arrêté municipal du 11 décembre 2020 établissant les lignes directrices de gestion en matière de valorisation et promotion des parcours professionnels
- Considérant les propositions d'avancements de grade figurant au tableau 2022 du Centre Départemental de Gestion

Madame le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à 17/35^{ème}.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **à compter du 1^{er} décembre 2022** :

La création de :

1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à 17/35^{ème}.

La suppression de :

1 poste d'Adjoint Administratif Territorial à 17/35^{ème}

Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice.

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 10 novembre 2022
Béatrice FONTAINE
Maire